

Département du Var

VILLE DE SAINT-CYR-SUR-MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -10 - 14

Séance du 1^{er} octobre 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 24

Représentés : 6

Absents excusés : 3

L'an deux mille dix-neuf, le premier octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs
FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO, BERTOIA,
GIACALONE, LALESART, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs,
BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO,
OLIVIER, ROCHE, VALENTIN.

**APPEL D'OFFRES
OUVERT**

**PRESTATIONS
D'ASSURANCES
POUR LES BESOINS
DE LA COMMUNE**

**AUTORISATION DE
SIGNER LES MARCHES**

Etaient représentés :

Adjoints : Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur le
Maire), Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur LE
VAN DA)

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Madame TOCHE SOULÉ), Olivia MOTUS-
JAQUIER (procuration à Monsieur Yannick GUEGUEN),
Messieurs Alain PATOUILLARD (procuration à Monsieur
Dominique OLIVIER), Louis SAOUT (procuration à Monsieur
Jean-Paul ROCHE).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Stéphanie LEITE, Isabelle
VIDAL et Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20191001-DEL20191014-AU
Date de télétransmission : 03/10/2019
Date de réception préfecture : 03/10/2019

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2019-04-04 en date du 9 avril 2019, le Conseil Municipal a décidé de remettre en concurrence les contrats d'assurance de la Commune arrivant à terme le 31 décembre 2019.

Dans ce cadre, il a été lancé, sous la forme d'un appel d'offres ouvert une consultation allotie comme suit :

- Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et risques divers
- Lot 2 : Assurance Responsabilité Civile
- Lot 3 : Assurance protection juridique des agents et des élus
- Lot 4 : Assurances des véhicules à moteurs et risques annexes
- Lot 5 : Assurances navigation de plaisance
- Lot 6 : Assurances tous risques expositions
- Lot 7 : Assurances statutaires du personnel communal

Monsieur le Maire précise que la durée du marché est de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé, le 7 mai 2019, aux organes de publication suivants :

- BOAMP (profil acheteur)
- Site Téd JOUE
- Revue l'Argus de l'Assurance
- Site internet de la Commune

La date limite de réception des offres était fixée au 14 juin 2019 à 12h.
Treize candidats ont déposé un dossier.

Lors de sa séance du 9 septembre 2019, la Commission d'Appel d'Offres a attribué à l'UNANIMITE, l'ensemble des lots, comme suit :

Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et risques divers

- **Agent Général MMA – Cabinet J.F VIVARES** (solution de base),
pour une prime annuelle TTC de **12 345,18 €** (0,27€ HT/m² soit 0,292€ TTC/m²)

Lot 2 : Assurance Responsabilité Civile

- **SMACL** (solution de base), pour une prime annuelle TTC de **15 694,94€**
(taux masse salariale : 0,229 % TTC)

Lot 3 : Assurance protection juridique des agents et des élus

- **SMACL** (solution de base), pour une prime annuelle TTC de **866.56 €** (forfaitaire)

Lot 4 : Assurances des véhicules à moteurs et risques annexes

- **SMACL** (solution de base + prestation supplémentaire), pour une prime annuelle TTC de **32 930,54 €**

Lot 5 : Assurances navigation de plaisance

- **ACL COURTAGE / GENERALI** (solution de base), pour une prime annuelle TTC de **420,90 €**

Lot 6 : Assurances tous risques expositions

- **SARRE ET MOSELLE / HISCOX** (solution de base), pour une prime annuelle TTC de :
 - **862,00 €** pour les expositions permanentes
 - Expositions temporaires : taux 0,043 ‰ TTC par mois d'exposition, avec une prime minimum de 25 € TTC

Lot 7 : Assurances statutaires du personnel communal

- **SOFAXIS / CNP** (solution de base), pour une prime annuelle TTC de **54 195,66 €** (1,23% (rémunération brute TI + NBI hors charges patronales))

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Adopte l'exposé qui précède,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article L2122-21 du CGCT,

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 septembre 2019,

Prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 septembre 2019, d'attribuer les marchés aux candidats ci-dessus désignés,

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondant et toutes les pièces s'y rapportant

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY